

La conférence

Facture électronique : aspects comptables et fiscaux d'une nouvelle obligation au 1er janvier 2017

PRÉSENTATION

Depuis 2010, ce sont deux directives européennes et trois textes français qui structurent la généralisation de l'usage de la facture électronique dans toutes les entreprises françaises.

L'enjeu de productivité dépasse le milliard d'euros par an et concerne les entreprises de toutes tailles, en particulier les plus petites, qui par leur nombre représentent l'enjeu majeur de la réussite du déploiement.

La première obligation du 1er janvier 2017 concerne l'ensemble des factures émises à l'intention du secteur public, soit près de 100 millions de factures annuelles. Mais l'échéancier à 2020 annonce la fin du papier !

INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Maîtriser nos échéances et celles de nos clients
- Maîtriser la réglementation et sa mise en œuvre
- Identifier les opportunités de nouvelles missions
- Anticiper le changement du métier de la tenue de comptabilité

POINTS ABORDÉS

- Inventaire des textes, obligations fiscales et comptables
- Modalités d'application
- Mise en conformité des dossiers des clients
- Automatisation du process de traitements des factures

INTERVENANTS



Régine Diyani
directrice de l'AIFE
(Agence pour l'Infor-
matique Financière de
l'Etat)



Romain Lemaire
expert-comptable
et commissaire aux
comptes



Jean Saphores
expert-comptable,
commissaire aux
comptes, président de la
commission Innovation
et technologies du
CSOEC